



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20220622-DEL2022052-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
l'Etat le : **27 JUIN 2022**  
Publié le : **27 JUIN 2022**  
Le Maire, Pierre BARROS

**DELIBERATION N°.2022.052**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 15 juin, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

**PRESENTS :**

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JACQUELINE HAESINGER, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

**ABSENTS :**

LEONOR SERRE, GILDO VIERA

**Jean Marie MAILLE est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 6 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE RELATIVE A L'AIDE AUX PROJETS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE - FORMATION DU SPECTATEUR 2022/2023**

**RAPPORTEUR : FLORENCE LEBER**

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'aide aux projets des établissements communaux et intercommunaux d'enseignement artistique spécialisé proposée par le Conseil départemental du Val d'Oise (Direction de l'action culturelle) ;

Considérant que l'École municipale de musique et de danse de Fosses mène un projet de « Formation du spectateur » pour les élèves de l'EMMD ;

Considérant qu'il sera proposé des ateliers musicaux et chorégraphiques tout au long de l'année scolaire 2022-2023 en partenariat avec l'Espace Germinal ;

Considérant que le montant nécessaire à la mise en œuvre de ce projet est de 2 455 € ;

Considérant qu'il convient dès lors d'approuver la demande au Conseil départemental du Val d'Oise d'une subvention d'un montant de 1 000 € au titre du projet précité et d'autoriser en conséquence le Maire à effectuer cette demande ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la demande au Conseil départemental du Val d'Oise d'une subvention d'un montant de 1000 € au titre de l'aide au projet des établissements communaux et intercommunaux d'enseignement artistique spécialisé pour l'année scolaire 2022-2023 « Formation du spectateur »,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer cette demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise,
- **DIT** que la subvention accordée par le Conseil départemental abondera le budget communal.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire,  
Pierre BARROS

